

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE ETAT-CIVIL

Futur(e)					
Epoux(se)	Epoux(se)				
		COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE - de moins de 3 mois si elle a été délivrée en France (art. 70 du Code civil) - de moins de 6 mois si elle a été établie Outre-Mer : DOM / TOM (art. 351 – alinéa 3 de l'I.G.R.E.C.) - de moins de 6 mois si elle a été établie par une autorité une autorité étrangère (art. 352 de l'I.G.R.E.C.)			
		ACTE(S) DE NAISSANCE DE (OU DES) ENFANT(S) - pour les futur(e)s époux(ses) ayant déjà des enfants communs, fournir son (leurs) acte(s) de naissance et le livret de famille pour la mise à jour			
		ACTE DE L'ENFANT SANS VIE			
Métropole : DOM / TOM 75007 PARIS Pour les Fra	OBTENTION DES EXTRAITS D'ACTE Métropole: demande d'actes en mairie du lieu de naissance DOM / TOM: demande d'actes en mairie du lieu de naissance OU s'adresser au Ministère des Outre-Mer – 27 rue Oudinot 75007 PARIS Pour les Français nés à l'étranger: demande d'actes à adresser au Ministère des Affaires Etrangères – Service Etat- Civil – 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9				
		PIECES D'IDENTITE Carte d'Identité ou Passeport ou titre de séjour			
		JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RESIDENCE Facture (électricité – gaz), quittance de loyer			
		ATTESTATION SUR L'HONNEUR ETABLIE PAR CHACUN(E) DES FUTURS EPOUX(SES) Imprimé à remplir ci-joint			
		LISTE DES TEMOINS – - 2 témoins au minimum, 4 au maximum, 2 témoins par époux(ses) au plus (art. 75 du Code civil) Imprimé à remplir ci-joint			
		DECLARATION DES TEMOINS Imprimé à remplir ci-joint			
٥		SI UN CONTRAT DE MARIAGE A ETE PREALABLEMENT SIGNE ENTRE LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) Fournir le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage			
		SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST VEUF(VE) - Fournir une copie de l'acte de décès - ou l'acte de naissance portant la mention du décès			
		POUR LES FUTUR(E)S EPOUX(SES) MILITAIRES Autorisation préalable du ministre pour les militaires servant à titre étranger			
		SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST DIVORCE(E) OU SI SA PRECEDENTE UNION A ETE ANNULEE - Fournir l'acte de naissance portant mention du divorce ou de l'annulation - ou un acte de mariage portant mention du divorce ou de l'annulation et, le cas échéant, de la date de l'ordonnance autorisant une résidence séparée			

		OUX(SES) MINEUR(E)S : LE MARIAGE NE PEUT ETRE CONTRACTE AVANT 18 ANS LES) OBTIENNENT :		
		LE CONSENTEMENT DU PERE ET DE LA MERE Il est donné: - Verbalement, le jour du mariage (les parents devront prouver leur identité) - Ou par un acte authentique dressé préalablement par un notaire ou par l'officier d'Etatcivil du domicile ou de la résidence des parents - Si l'un des 2 parents est décédé ou ne peut manifester sa volonté, le consentement de l'autre est obligatoire. Fournir alors l'acte de décès ou le jugement d'absence ou d'interdiction. - Si les parents sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté (fournir les 2 certificats de décès ou les jugements d'absence ou d'interdiction), ce sont alors les aïeuls et aïeules des deux lignes qui devront donner le consentement Si les parents, aïeuls et aïeules sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, c'est au Conseil de famille de donner son consentement par écrit		
		OU UNE DISPENSE D'AGE POUR MOTIFS GRAVES Elle est accordée dans certaines circonstances par le Procureur de la République (art. 145 du Code civil)		
		POUR LES MINEUR(E)S ADOPTIFS(VES) Le consentement est donné par les adoptants. Si les adoptants sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement est donné directement par le Conseil de famille (art. 366 de l'I.G.R.E.C.)		
		POUR LES PUPILLES DE L'ETAT Le consentement est donné par l'organe de tutelle administrative et par le Conseil de famille		
		FUTUR(E)S EPOUX(SES) ETRANGER(ERES) Fournir la copie intégrale de l'acte de naissance original qui doit être légalisée : - soit par le Consul de France dans le pays étranger - soit par les Consul étrangers en France Celle-ci doit être accompagnée de sa traduction réalisée par un traducteur figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les Cours d'appel et la Cour de cassation		
Si l'acte de naissance ne peut être fourni, faire établir un acte notarié par un notaire				
		Fournir un certificat de célibat (capacité matrimoniale) qui doit être légalisé - soit par le Consul de France dans le pays étranger - soit par les Consul étrangers en France Celui-ci doit être accompagné de sa traduction en français par une personne habilitée (traducteur assermenté)		
		Fournir un certificat de coutume* établi - soit par une autorité étrangère (Ministère ou Consul du pays étranger) - soit par un juriste français ou étranger (professeurs ou assistants des facultés de droit, avocats inscrits à un barreau, conseillers juridiques des Ambassades et Consulats, etc) * Le certificat de coutume est délivré par les autorités consulaires et atteste de la capacité à mariage au regard des lois du pays d'origine.		
	act avec l'O.F.	s) étranger(ère)s qui ont le statut de réfugié(e)s ou d'apatride(s), ils (elles) doivent P.R.A. (201 rue Carnot – 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex) qui leur délivrera les		

FORMULAIRES A REMPLIR

ET A REMETTRE

AU SERVICE DE L'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE SAINT-PONS



RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1

NOM (en majuscule)
Prénom(s) (tous)
Né(e) le/
Nationalité
Profession
Salarié(e) oui non Employeur Domicilié(e) à
Domicilié(e) à
Domicilié(e) à
OU Résidant depuis au moins un mois à
□ Célibataire □ Veuf(ve) depuis le
□ Divorcé(e) depuis le
(1re partie2e partie)
Prénom(s) (tous)
NOM DE LA MERE(en majuscule) 2e partie (1re partie 2e partie Prénom(s) (tous) ()(département)
Née le/ (
Profession ou décèdée 🗖 Domiciliée à
1/UHHU HIFF 4

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2

NOM (en majuscule)							
(1re partie2e partie2e partie							
Prénom(s) (tous)							
Né(e) le/ à/ à	()(département)						
Nationalité							
ProfessionTéléphoneTéléphone							
Salarié(e) 🚨 oui 📮 non Employeur							
Domicilié(e) à							
Donneric (c) a							
OU Résidant depuis au moins un mois à.							
☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le							
	PACSE(E) depuis le						
NOM DU PERE(en majuscule)							
(1re partie2e p							
Prénom(s) (tous)							
Né le// à							
Profession							
Domicilié à							
NOW DELA MEDE(
NOM DE LA MERE(en							
majuscule)							
(1re partie2e							
Prénom(s) (tous)							
Née le// à							
Profession							
Domicillee a							

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(SES)

ENFANTS(S) COMMUN(S) NE(S) AVANT			
1 né(e) le à			
2 né(e) le		()(ueparte	
à		()(départe	ement)
3 né(e) le			
à			
4 né(e) le			
à		()(depart	ementj
ENFANTS SANS VIE			
date et lieu de l'accouchement			
FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU (ad	lresse)		
 CEREMONIE RELIGIEUSE □oui □non - o	date :	Paroiss	se
CONTRAT DE MARIAGE □oui □non			
Si oui, il a été le			
chez Maître			
Notaire à			
ACTE DE DESIGNATION de la loi applical □oui □non	oie au regin	ie matrimoniai ?	
Si oui, désignation de la loi			
Date de l'acte			
Lieu de signature			
Nom et qualité de la personne qui a établ	i l'acte		
ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE	□oui	□non	
AUTORISATIONS DE PLUBLICATION :			
Parution dans le bulletin municipal	□oui	□non	
Parution dans la revue de l'Ubaye	□oui	□non	
Fait àlele			
Signature(s):			

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 1

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s))					
Né(e) le// à()(département) Domicilié(e) (adresse complète)					
Exerçant la profession de					
ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 2					
Je soussigné(e) (Nom et prénom(s)) Né(e) le// à					
Domicilié(e) (adresse complète)					
Commune de :jusqu'au					

Joindre un justificatif de domicile des futurs époux(se) ou de l'hébergeant

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

EPOUX(SE) 1 :.....

21 0 011(02) 1	Témoin 1	Témoin 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Adresse Code postal Nom de commune		
N° CNI ou Passeport*		

EPOUX(SE) 2 :.....

21 0011(02) 2	Témoin 1	Témoin 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
Profession		
Adresse		
Code postal		
Nom de commune		
N° CNI ou Passeport*		

- Minimum un témoin par époux(se), maximum deux par époux(se).
- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- Des couples mariés peuvent être témoins ensemble.
- Les parents de l'un des futurs époux(ses) peuvent être témoins du mariage s'ils n'ont pas eu à donner leur consentement pour le dit mariage.
- Un mineur peut être témoin s'il est émancipé (soit par le mariage, soit par décision du Juge d'Instance)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),
NOM
(le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage)
Prénom(s) Né(e) leà
Né(e) leàà
ATTESTE SUR L'HONNEUR
Être domicilié(e)
et exercer la profession de
Fait àle
Signature
DECLARATION DES TEMOINS
Je soussigné(e),
Je soussigné(e), NOM
NOM
NOM (le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage) Prénom(s)
NOM
NOM (le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage) Prénom(s)

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e), NOM
Prénom(s)àà
ATTESTE SUR L'HONNEUR
Être domicilié(e)
et exercer la profession de
Fait àlele
DECLARATION DES TEMOINS
Je soussigné(e), NOM
(le cas échant nom de famille suivi du nom d'usage)
Prénom(s) Né(e) leà
ATTESTE SUR L'HONNEUR
Être domicilié(e)
et exercer la profession de
Fait àle

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)



RESERVATION DATE DE MARIAGE

Nous soussignés
et
Adresse :
Téléphone 1 :
Téléphone 2 :
Réservons comme date pour notre mariage
le
àhhh
Fait à
Le
Signatures :

CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE				
Réservation validée parlelele				